

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PREX DE L'ABONNEMENT :

(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERIONS ET
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés

Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.



N° 491.

DIMANCHE.

30 OCTOBRE 1831 1/2

INTERIEUR.

BRUXELLES, 28 octobre.

M. de La Rochefoucault, chargé d'affaires de France à La Haye, est arrivé hier, dans l'après-midi, dans notre capitale, et est reparti le soir pour Paris, chargé de dépêches.

— La cour d'assises a entendu hier les témoins à charge dans l'affaire du général Lehardy de Beaulieu, d'Armagnac et Lejeune. Ce matin elle a continué l'audition des témoins.

— Hier, le roi, accompagné de M. Ch. de Brouckère, a passé la revue du 4^e régiment de ligne, dans la plaine de Mon-Plaisir.

— On lit dans le *Journal des Flandres*, du 27 octobre :

« La force publique est à la piste des retardataires du premier ban de la garde civique de notre ville. Hier, cinq gendarmes avec cinq agents de police ont parcouru les rues et visité les domiciles de ceux qui ne sont pas rendus à leur poste. Un grand nombre de gardes ont été arrêtés et conduits à la citadelle. Cette mesure énergique a déjà produit son effet : plusieurs, préférant de partir en toute liberté que sous l'escorte de la gendarmerie, ont quitté la ville pour rejoindre leurs corps.

Hier soir, un individu ayant crié dans un estaminet : *Vive le prince d'Orange!* et tenu d'autres propos injurieux, a été arrêté et conduit à la citadelle.

Les deux bataillons de la garde civique de Liège, en garnison en cette ville seront casernés demain à la citadelle.

Le dépôt du 10^e, caserné à la citadelle, part aujourd'hui pour rejoindre l'armée.

Nous apprenons de bonne source que les Hollandais ont retiré une partie du matériel de guerre qu'ils avaient au Sas-de-Gand.

— On écrit de Londres, 24 octobre :

Nous venons d'apprendre à l'instant qu'une maison de commerce de la cité a reçu la nouvelle, d'une source particulière, que le roi de Hollande avait accepté le traité de la conférence.

Quant à la Belgique, on est toujours fort inquiet de savoir si elle y adhèrera. On croit, du moins d'après le discours de M. de Meulenaere, que les représentans ne pourront pas faire autrement que d'y adhérer.

Quant à la conférence, pour occuper ses loisirs, elle recommence à s'occuper de la Grèce. Les ministres des cinq puissances sont dans ce moment occupés à fixer les limites de la Grèce. On paraît avoir renoncé, pour le moment, à lui donner un roi, parce que les puissances ne s'accordent nullement sur la personne qu'on doit choisir.

Il paraît que les ministres ont fait démentir le bruit qui avait été répandu, que la réouverture du parlement serait prolongée jusqu'en janvier. Il se réunira au plus tard le 1^{er} décembre, et le bill sera présenté aussitôt.

Malgré cela, on assure que le ministère Grey ne pourra pas rester aux affaires jusqu'à la réouverture du parlement. Il y a force intrigues auxquelles il lui sera impossible de résister.

On assure que M. de Talleyrand est sur le point d'aller faire un tour à Paris. Ce serait sans doute afin d'aller renforcer le ministère dans le sein de la chambre des pairs, de même que lord Granville, notre ambassadeur à Paris, était venu ici pour voter pour la réforme.

NOUVEAU PROTOCOLE.

On nous assure que le nouveau protocole, arrivé hier au soir, porte le n° 50, et non le n° 52, et qu'il est motivé par la réponse suivante, faite par M. Verstolk de Soelen, au message des cinq puissances.

« M. est bien libre aux cinq puissances d'armer contre la Hollande et de considérer le silence du roi comme elles le voudront; mais S. M. le roi de Pays-Bas ne reconnaît pas à la conférence le droit de lui demander s'il recommencera les hostilités le 25; il ne veut pas s'expliquer à-dessus, et sa détermination à cet égard dépendra des circonstances. » (Indép.)

NAMUR, 29 octobre.

Le général Le Hardy de Beaulieu et d'Armagnac ont été acquittés.

— *L'Emancipation* annonce que l'on ne connaissait pas la réponse du roi de Hollande lorsque le protocole n° 50 a été rédigé. Nous croyons pouvoir assurer que la réponse de M. Verstolk de Soelen, que nous rapportons, est-à-peu-près dans les mêmes termes que le protocole n° 50 lui-même.

— On écrit de Gand, 27 octobre.

Les Belges se sont mis en devoir d'abattre les arbres aux environs de Zelzaete; mais les Hollandais paraissent s'y opposer. Des coups de fusil ont été échangés.

On vient d'essayer les canons qui sont autour de la ville, ainsi que ceux de la citadelle.

M. Pierre Devigne a été arrêté hier soir, et conduit au Mameloker,

pour avoir tenu des propos injurieux contre les patriotes. Il sera probablement transféré au fort cet après-midi.

Les Hollandais viennent de faire jouer leurs écluses, qui, depuis hier soir, ont fait hausser les eaux de six pieds. Est-ce ainsi qu'ils préparent au rétablissement de la paix?

Défense a été faite aux sentinelles des avant-postes hollandais de faire feu sur les guérites belges, sous peine d'être fusillées dans les vingt-quatre heures. Nos soldats-citoyens brûlaient du désir de se mesurer avec l'ennemi, lorsqu'il leur a été enjoint de ne pas tenter la moindre agression; ces ordres les ont découragés beaucoup.

— Lorsque le baron Larrey a pris congé du roi, le roi Léopold lui a fait agréer deux agrafes enrichies de diamans, pour attacher à une ceinture d'épée. En les lui remettant il lui a dit ces paroles flatteuses : « Je donne ce souvenir à un célèbre chirurgien, qui en même temps est un brave couvert de douze blessures, et qui s'est trouvé à soixante batailles et cinq cents combats. »

— Le gouvernement anglais vient de supprimer les droits sur les cotons imprimés. Aussitôt un nouveau journal a paru imprimé sur coton, prenant le titre de *Mouchoir politique*. Il se vend à moitié prix des autres journaux, qui sont écrasés de droits de timbre.

— Quelques-uns des officiers du 1^{er} ban de la garde civique qui se trouvent, avec leur bataillon, à Nieupoort, y ont été examinés par l'inspecteur de la garde civique sur leurs connaissances militaires, et renvoyés pour incapacité avec leur démission.

— On lit dans la *Gazette van Gend* :

Une lettre de commerce, reçue ici d'Amsterdam, assure positivement que le gouvernement hollandais a refusé d'accepter les 24 articles.

— On lit dans le *Journal d'Anvers*, 27 octobre :

Nous avons publié ce matin un bulletin ainsi conçu :

« Une dépêche de S. Exc. sir Robert Adair, ambassadeur de S. M. britannique, arrivée cette nuit, 27 octobre, à minuit et demi, au consulat anglais, l'informe qu'une escadre anglaise est sous voile, destinée pour les côtes de la Hollande, afin d'empêcher la reprise des hostilités de la part du gouvernement hollandais.

« Le même ambassadeur a déclaré aussi que toute hostilité de la part du gouvernement belge sera également considérée comme un acte d'hostilité contre les hautes puissances, dont les ambassadeurs forment la conférence.

« M. le consul anglais a donné ce matin, à une heure et demie, connaissance de cette dépêche à la régence d'Anvers. »

Ainsi, nous pouvons confirmer, par un fait décisif, l'assurance que nous donnait le raisonnement, qu'il n'y aurait plus d'hostilités, puisque l'Angleterre s'y oppose par intervention de sa puissante marine, comme s'y opposeraient également les autres signataires du traité.

Nous sommes heureux de donner cette certitude aux habitans d'Anvers, le jour anniversaire de la fatale catastrophe du 27 octobre, depuis laquelle ils n'ont cessé de craindre et de souffrir.

La décision des deux chambres peut tarder encore quelques jours et n'être rendue que samedi ou dimanche. Quoique le consentement des chambres nous paraisse assuré, les amis de la paix, des intérêts et de l'honneur du pays, ne peuvent voir qu'avec peine une discussion qui fera ressortir l'exagération de la charge annuelle imposée à la Belgique par la nécessité de lui garantir l'exécution des avantages stipulés en que et de son commerce et de son industrie.

On assure que la flotte anglaise a été signalée dans les eaux de l'Escaut.

Le général Nempde est arrivé ce matin et a visité toutes les fortifications. A l'arrivée d'un courrier il est parti pour Liège.

Nos batteries de long des digues sont à peu près rétablies. De fortes poutres sont attachées l'une à l'autre, prêtes à recevoir de fortes chaînes de fer qui doivent traverser la passe de l'Escaut pour empêcher les gros bâtimens d'arriver devant la ville.

— On écrit du pays de Waes, 25 octobre :

Pourquoi la rive gauche de l'Escaut depuis Burcht jusqu'à Tamise, reste-t-elle sans défense aucune? Rien n'est fait et rien ne se fait pour mettre à l'abri d'une invasion les beaux villages de Cruybecke, Basèle, Rupelmonde, Tamise, etc. Pourquoi ne point utiliser le premier ban, qui languit encore dans plusieurs de nos communes? Pourquoi même ne pas faire un appel aux hommes de bonne volonté des 2^e et 3^e bans? Rien de plus facile que d'organiser des gardes bourgeoises, commises à la sûreté de leurs foyers, et qui étant en communication avec leur voisins, rendraient de grands services en surveillant et même au besoin, en défendant la côte.

Il me semble que le ministère devrait se montrer plus soigneux de notre défense : mais, il est pénible de l'avouer, souvent encore ses bonnes intentions sont paralysées par l'apathie de quelques autorités communales.

Une chaîne attachée à de grosses poutres, barre le passage de l'Es-

cant, en avant de l'embouchure du Rupel. Les forts qui dominent l'Escaut, sont bien munis de canons, mais il faudrait plus de troupes.

J'ai appris ce soir que le lieutenant qui commande à notre fort venait de recevoir la communication que l'armistice est prolongé de 36 heures. Les travaux se continuent avec ardeur à Anvers. Aucun mouvement ne s'est manifesté dans l'escadre hollandaise.

— On écrit de Bruges, 26 octobre :

Depuis hier à midi, une tourmente à-peu-près semblable à celle du mois d'août dernier s'est emparée de tous les esprits; je n'entend plus que ces mots : les hostilités sont-elles, ou, seront-elles reprises? que fera-t-on du traité de paix? sera-t-il accepté, rejeté; et quelles sont nos chances dans l'un ou l'autre de ces cas?

Vous comprenez que pour le moment il est bien difficile de donner à toutes ces demandes une réponse quelque peu conséquente; aussi, chacun d'y satisfaire par une impénétrable, je ne sais pas; et le peu d'accord dans les nouvelles que l'on recueille des différents journaux achève de nous plonger dans tout le vague des conjectures.

Toutefois, quant à la reprise des hostilités, nous recevons de nos frontières des données assez rassurantes, et il ne paraît pas que les Hollandais se préparent à une nouvelle agression. Seulement, dans la journée d'hier, l'autorité militaire de l'Écluse a fait mettre sous les eaux une grande partie du territoire hollandais, depuis notre limite au village de Lapschuere jusque sous le Hazegras. Cette inondation n'a pénétré encore sur aucune de nos terres, et elle semble plutôt une mesure de précaution de la part de nos ennemis, qui, assuré-t-on redoutent à leur tour un mouvement agressif.

Un bataillon du premier ban de la garde civique de Gand, véritable salmi d'uniformes et de toutes coupes et de toutes couleurs, a traversé notre ville ces jours derniers se rendant à Nieupoort. La misérable organisation de ce bataillon, dont grand nombre de gardes étaient en sabots, a fait ici une impression d'autant plus pénible, qu'au ton et à la manière de beaucoup on eût dit qu'il s'agissait de ridiculiser cette institution nationale.

Vous avez produit plusieurs lettres adressées de West-Capelle au *Journal des Flandres*. Je crois devoir vous prévenir que l'on exagère beaucoup dans ces lettres la situation de cette partie de nos frontières. Je me suis assuré des dispositions prises pour leur défense; elles ne sauraient être meilleures. Les nombre d'hommes qui s'y trouve suffit pour repousser et pour soutenir une première attaque, et des renforts sont prêts à s'y transporter en peu d'instans, au premier signal du danger.

Le nommé Vermeersch, d'Iseghem, canonier en garnison à Nieupoort, s'était pourvu en grâce de la peine capitale prononcée contre lui pour menaces et voies de fait envers un de ses officiers. Hier, en séance publique du conseil de guerre de cette province, on lui donna lecture d'un arrêté royal qui commuait sa peine en celle de 20 années de travaux forcés avec exposition. Ce malheureux, en apprenant cette commutation, la rejeta avec violence, en s'écriant : « Qu'on me fusille à l'instant, cette peine est pire que toutes les morts ! » Peut-être il n'a pas tort. (Indépendant.)

EXTERIEUR.

EXTRAITS DES JOURNAUX HOLLANDAIS.

On lit dans l'*Armenische Courant*, sous la date du 23 octobre :

L'on connaît aujourd'hui le contenu du traité de paix proposé par la conférence de Londres. Il était déjà connu depuis lundi dernier du gouvernement, qui, d'après ce que l'on assure, a adressé une réponse à Londres. L'on ne connaît pas encore très-positivement le contenu de cette réponse; mais, d'après les bruits qui circulent généralement, on peut regarder comme certain que le gouvernement est loin d'accepter les nouvelles propositions.

FRANCE. — Paris, 27 octobre.

La proposition du général Lamarque pour l'organisation de la garde nationale mobile a été repoussée aujourd'hui à une assez forte majorité.

Nous l'avions prévu dès hier : cette proposition, toute prudente qu'elle était, n'avait plus de chances d'être accueillie. La majorité, dédaignant la terreur trop légitime du pays, s'en est fiée aux calculs de M. Thiers, qui a su lui persuader que l'Europe ne pouvait mettre en ligne que 400,000 hommes tout au plus! Il est avéré cependant que, sans compter toutes les masses qui stationnent dans les provinces rhénanes, dans le Piémont, dans le Tyrol, sans compter le contingent toujours prêt de la confédération germanique, la Prusse et l'Autriche ont réuni sur leurs frontières de Pologne plus de 160,000 hommes, tandis que la Russie en lançait 180,000 dans le grand duché de Varsovie, la Lithuanie et les autres provinces insurgées. Quoi qu'en puisse dire M. Thiers, ceux qui portent à 1,200,000 hommes les forces disponibles de l'Europe sont plus près que lui de la vérité. Mais M. Thiers a sans doute voulu faire preuve de ce rare talent de grouper des chiffres dont il parlait à la dernière session, et qu'il n'a point oublié à celle-ci.

M. Mauguin, grave et sérieux comme le demandait la discussion, l'a dit au ministère et à ses partisans : si l'Europe semble aujourd'hui amnistier notre révolution, c'est qu'elle a gagné plus à la paix à tout prix acceptée par le gouvernement français, qu'elle n'aurait pu gagner à la guerre. Par une campagne contre la France, elle n'aurait pas pu réduire si facilement la révolution d'Italie, amener celle de Belgique si

près d'une restauration, ni remettre la Pologne sanglante aux fers de la Russie. Nous ne croyons pas à ces prétendus licenciements de troupes dont parle aujourd'hui la *Gazette d'Augsbourg*; mais, nous le déclarons, si l'Europe nous accorde momentanément la paix, il faut que le ministère lui ait donné des assurances bien positives de notre sagesse. Nous concevons, après tout, qu'à garanties égales, la sainte-alliance s'accommode du gouvernement de fait de Louis-Philippe aussi bien que de celui des Bourbons.

M. Thiers, venant conjurer la France d'accepter les palmes de la paix, ces palmes que nul peuple n'a cueillies avant elle, plus belles selon lui que celles de Novi et d'Austerlitz, nous a rappelé le Juif frappant au visage du Christ garotté, lui donnant un sceptre de roseau, une couronne d'épines, et le nommant roi au milieu des huées et des insultes dont les Juifs l'accablent à Penvi. (National.)

Hier au soir M. le comte de Canouville a eu l'honneur d'être reçu par le roi.

M^{me} la marquise de Coigny a eu l'honneur d'être reçue par la reine.

Aujourd'hui le roi a travaillé avec M. le ministre des affaires étrangères et ensuite avec M. le garde des sceaux.

A deux heures et demie, le roi, la reine et M^{me} Adélaïde sort sortis pour aller à Neuilly.

— Il est encore question dans quelques cercles du projet qu'aurait le ministère de créer de nouveaux pairs. Mais déjà les listes qui circulent ne sont plus aussi nombreuses, ce qui prouve qu'on a l'espoir d'un arrangement.

Les noms qu'on indique comme faisant partie d'une liste de soixante pairs seulement, sont toujours pris en partie dans la chambre des cent jours. On y ajoute quelques personnages d'une illustration plus moderne.

— La chambre des pairs, dans sa séance d'hier, a pu juger de l'impartialité de M. le baron Pasquier, son président, qui, après avoir accordé la parole à M. le duc de Tarente, contrairement au règlement, l'a refusée dans la même séance au général Guilleminot, qui voulait donner à ses collègues des explications sur sa conduite comme ambassadeur en Turquie. Comme M. le président ne pouvait pas empêcher l'honorable général de déposer une proposition sur son bureau, force lui a été de la recevoir; on ne sait pas dans quels termes elle est rédigée; mais elle a excité vivement la curiosité publique. On s'attend à voir lever un coin du voile qui couvre nos négociations avec la Turquie, et le refus que M. Pasquier avait fait d'accorder la parole à M. Guilleminot, prouve que le ministère ne se soucie pas trop que ce mystère soit découvert.

— On parle toujours d'une fournée de pairs; le ministère est toujours dans une grande irrésolution de ce côté, la preuve en est dans le retard apporté à présenter à la chambre des pairs le projet adopté par la chambre des députés; comme tous les ministères qui vivent au jour le jour, le nôtre ne sait pas autre chose que de trainer tout en longueur, comptant fort peu sur ses moyens; il attend tous les événements.

— Le consul des États-Unis au Havre a reçu une lettre officielle des États-Unis, par laquelle il est déclaré que dorénavant la loi du congrès en date du 7 mars 1819, qui limite l'entrée des passagers aux États-Unis à deux personnes par chaque cinq tonneaux de jauge du navire, sera rigoureusement exécutée, et que tout individu, sans égard à son âge, sera considéré comme un passager.

— On assure que le ministère a reçu ce soir la nouvelle que la Hollande se refuse à accepter le traité, et qu'on se dispose à lui signifier que les menres les plus vigoureuses seront prises par la France pour s'opposer à une agression nouvelle contre la Belgique. (Temps.)

— On écrit de Bayonne, 22 octobre : On a trouvé hier à Bayonne un grand nombre de lettres qui paraissent avoir été jetées à dessein dans les lieux les plus fréquentés. Ces lettres, écrites en espagnol, avaient pour suscription : *Obred y led* (ouvrez et lisez); elles contenaient les paroles suivantes : *Viva Carlos X, su peyneno duque de Bordeaux. Vamos, amigos de la legitimidad a juntar nos para que vuelva à su trono !* (Vivent Charles X et son petit-fils le duc de Bordeaux ! Allons, amis de la légitimité, réunissons-nous pour lui rendre son trône.)

— On nous prie d'annoncer que les auteurs du *Procès d'un maréchal de France* (1815) voulant et devant livrer leur ouvrage au jugement du public, viennent de le faire imprimer. La pièce paraîtra ce soir, avec les procès-verbaux dressés par l'autorité et les protestations faites par le directeur et les auteurs. L'éditeur est M. Ambroise Dupont, rue Vivienne, n° 16.

— Lors de la revue que les princes passèrent la semaine dernière à St-Amand, un grenadier s'avança vers le duc d'Orléans, et portant la main au schako, il demanda au prince royal un congé d'un mois. « Un mois? c'est beaucoup, dit le jeune prince, mais quinze jours je l'obtiens du général. » — Monseigneur, ajouta le grenadier, je suis de Paris : il me faut cinq jours de marche pour y aller et autant pour rejoindre; il me restera bien peu à passer dans ma famille que je n'ai pas vue depuis dix ans. — « Prends cela, dit le prince en tirant de sa poche quatre pièces d'or, va en voiture, et sois ici dans quinze jours. » Cette réponse du prince se répéta en peu d'instans de rang en rang sur toute la ligne et fit sur les soldats la plus vive sensation.

— Une motion faite par M. Welcker, dans la chambre des députés de Bade, et exprimant, d'après ce que nous apprenons, l'opinion publique du midi de l'Allemagne, a produit dans ce pays une vive sensation. Le député badois demandait que son gouvernement fit des démarches pour que tous les états de la confédération germanique adoptassent le système représentatif, et pour qu'il y eût dans cette confé-

dération un conseil national à côté de la diète, qui n'est qu'un corps diplomatique. Cette simple proposition a tellement effrayé les ministres badois, qu'ils ont déclaré devoir se retirer si la chambre en permettait le développement. Cependant la chambre a cru devoir à ses prérogatives de ne pas tenir compte de cette menace. Elle a entendu le développement de la motion, quoique les ministres se fussent retirés; mais ensuite elle a décidé que la délibération serait ajournée indéfiniment. Alors le gouvernement a loué sa décision, en déclarant qu'il ne pourrait jamais donner suite à une semblable motion.

Il nous semble que dans cette affaire le gouvernement badois a montré une peur des grandes puissances, peu digne d'un état qui veut jouir de quelque indépendance. La motion de M. Welcker signale précisément les deux vices essentiels de l'organisation actuelle de la confédération germanique. Qu'est-ce qu'une confédération d'individus ou d'états qui, par un lien commun, veulent se donner la force qui leur manque. Si donc la confédération germanique se composait d'états trop faibles pour se défendre isolément, elle pourrait atteindre son but. Mais qu'est-ce qu'une confédération où deux grandes puissances, l'Autriche et la Prusse, ont une influence prépondérante, sans être astreintes à la gêne de cette ligue; où quelques petits états sont constitutionnels, tandis que les souverains absolus dominent; où les petits états voudraient autoriser quelque liberté de la presse, tandis que les grandes puissances la proscrivent? Ainsi le principal vice de cette ligue, c'est de n'avoir rien d'homogène ni pour la force ni pour le régime.

— On nous écrit de Madrid, 18 octobre :

Des négociations très-importantes ont lieu en ce moment entre notre cabinet et ceux des Tuileries et de Saint-James au sujet des affaires de notre pays, et nous avons à cet effet un envoyé de ces deux derniers cabinets. Voici entre autres choses les principaux objets sur lesquels roulent ces négociations :

1^o Une amnistie générale pour nos émigrés; amnistie qui serait garantie à ces derniers par la France et l'Angleterre.

2^o Reconnaissance de l'indépendance de nos ci-devant colonies d'Amérique;

3^o Des changemens dans nos institutions, etc., etc.

Ces propositions acceptées par Ferdinand, les susdites puissances garantiraient la tranquillité de l'Espagne, quel que soit le résultat de l'expédition de don Pedro en Portugal.

Depuis quatre jours, est arrivé dans les prisons de notre capitale un individu arrêté à Tolosa. On le dit un des meurtriers du gouverneur de Cadix, Hierro d'Olivier.

La légion française qu'on organise à Valladolid grossit, dit-on, de jour en jour. Quoiqu'il en soit, ce qu'il y a de bien certain c'est que plusieurs officiers de la ci-devant garde royale française sont à Madrid.

On ne force pas Ferdinand à faire tel ou tel changement dans les institutions actuelles; on le laisse agir librement d'après le bon sens et conformément à l'élévation des lumières du siècle.

Toutes ces affaires se traitent aujourd'hui avec le plus grand secret.

Il y a deux jours que des ordres ont été expédiés à différens corps qui étaient en marche pour l'Aragon et pour la Navarre, d'aller prendre des cantonnemens dans l'Estramadure.

Nouvelles de Pologne.

Varsovie, 18 octobre.

Nos journaux publient le manifeste impérial suivant :

« Nous Nicolas 1^{er}, par la grâce de Dieu, empereur de toutes les Russies, roi de Pologne, etc., etc.

Considérant que, malgré la prise de la ville de Varsovie par nos troupes et notwithstanding l'entière soumission de la nation polonaise, annoncée par la dépêche du général comte Krukowiezki, au feld-maréchal comte Paskewitsch d'Erivan, en date du 29 août (9 septembre), le corps commandé par un étranger nommé Romarino a continué de se tenir en position hostile contre le pouvoir légal rétabli dans le royaume de Pologne; que, sans égard aux événemens généralement connus, qui eurent pour résultat la soumission du royaume, ni à la sommation faite à trois différentes reprises audit Romarino de la part de l'adjudant-général, baron Rosen I, les 30 août, 2 et 4 septembre, de se soumettre, il a manifesté l'intention de prolonger une lutte inutile, même aux yeux de la noblesse insurgée; qu'en effet, il a livré de nouveaux combats à nos troupes, et causé de nouvelles effusions de sang, jusqu'à ce qu'enfin il chercha son refuge sur le territoire autrichien où il fut désarmé par les troupes de S. M. I. R. et A.

Considérant en outre que par cette conduite doublement criminelle, le corps sus-énoncé a méprisé tous les moyens offerts en notre nom, d'obtenir, par une prompte soumission, oubli du passé et pardon pour sa participation à l'insurrection, et que par là il s'est rendu indigne de jouir des bienfaits de l'amnistie;

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Les officiers de tous rangs appartenant au corps commandé par le susdit Romarino, pendant les derniers événemens en Pologne, et qui se sont rendus avec ce corps sur le territoire autrichien, ne pourront dorénavant rentrer dans l'empire russe, ni dans le royaume de Pologne. Nous réservant cependant de prendre ultérieurement une décision à l'égard de ceux qui, par des motifs spéciaux, pourront être exceptés de la présente disposition.

Donné à Zarzkoje-Zelo, le 20 septembre (2 octobre) l'an de grâce 1831, et le 6^e de notre règne.

Signé NICOLAS.

Par l'empereur et roi :

Le ministre secrétaire d'état,

Signé, comte ST-GRABOWKI.

ANGLETERRE. — Londres, 25 octobre.

— Le *Morning Herald* dit, au sujet des 24 articles relatifs à la Hollande et à la Belgique : « Ce sera une fin bien singulière d'une mesure diplomatique si laborieusement conçue et à laquelle quelques-unes des plus fortes têtes de l'Europe ont pris part, si les deux parties intéressées n'acceptent les conditions que parce qu'elles y sont forcées. Un arrangement ainsi accompli peut-il durer? Un sort funeste semble s'attacher à toutes les combinaisons depuis l'arrangement européen de 1815, et nous ne serons pas surpris de trouver que ce dernier essai réponde au reste. Les grandes puissances ont tenté sans succès de réunir des pays; nous verrons bientôt si elles ont plus d'habileté à séparer qu'à joindre.

— Le *Courier* fait mention de quelques modifications que, selon toute apparence, le bill de réforme subira, et il insinue que par ces changemens le bill originaire est altéré. On pourrait y revenir dans des sessions subséquentes, et atteindre ainsi, à la fin, le véritable but qu'on s'est proposé.

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

LES ON DIT SUR LE COMITÉ SECRET.

On a entendu aujourd'hui 12 orateurs.

M. F. de Mérode, Milcamps, de Theux, Olisagers et Morel d'Haneel ont prononcé des discours en faveur de l'acceptation.

M. Dumortier, Davignon, Hélias d'Huddeghem et de Haerne ont parlé contre.

M. Destonvelles a parlé contre les articles et a déclaré qu'il s'abstiendrait à voter.

M. Angillis a parlé sur les articles et a déclaré qu'il voterait probablement pour.

M. Charles Rogier a terminé la séance en posant quelques questions à MM. les ministres, entr'autres celle de savoir quelle est véritablement la dette de la Belgique, et quel préjudice peut porter au commerce des charbons de la Belgique, la cession des mines de Kerkrade à la Hollande.

MM. les ministres répondront demain à ces questions. On entendra probablement aussi M. Gendebien; il n'est pas présumable que la discussion soit terminée dans la séance de demain. Voici des extraits du discours prononcé par M. Dumortier.

M. Dumortier. Messieurs, dans les circonstances difficiles où la Belgique se trouve aujourd'hui placée, au moment où nous allons donner un vote d'où peuvent dépendre les destinées de la patrie, chacun de nous a senti toute l'importance de l'acte que nous sommes appelés à consacrer.

Après une année entière de crises et d'anxiété, de privations et de sacrifices, les puissances nous ont signifié des conditions finales et irrévocables; elles viennent nous imposer un traité d'une révoltante injustice, dans lequel nos souvenirs historiques, nos affections les plus chères, nos intérêts les plus évidens, nos droits les plus sacrés, sont tout-à-tour foulés aux pieds et sacrifiés à notre rivale; dans lequel notre territoire est lacéré, nos frères abandonnés à un ennemi perfide haineux, et nous devenus tributaires de ceux que nous avions chassés de notre territoire. Ce n'est pas tout encore, et pour comble d'avanie, c'est au nom de la justice et de l'équité, c'est en proclamant à la face des nations l'intention de nous assurer de bonnes frontières, d'alléger les fardeaux et de favoriser la prospérité des deux états, que la Belgique est en tout sacrifiée, immolée à la Hollande, et réduite à conserver l'existence sous le bon plaisir de son ennemi.

Où, messieurs, avec les 24 articles qui vous sont soumis, la restauration devient inévitable. Et comment pourrait-elle ne pas arriver lorsque notre sol sera ouvert de toute part à l'ennemi; lorsqu'il peut nous attaquer sur tous les points à la fois sans que nous ayons une seule position militaire à lui opposer; lorsqu'il sera à deux lieues de Liège, à trois de Gand, à deux journées de la capitale, et que vous aurez été désarmés par la conférence. Voilà, messieurs, où les 24 articles nous précipitent d'une manière irrésistible. Les admettre, c'est souscrire invinciblement à la restauration, et alors, remarquez-le bien, vous ne serez plus les égaux des Bataves, vous serez des rebelles et des vaincus, et à ce titre, traités par des maîtres hautains comme les esclaves les plus vils et les plus abjects.

Mais, dira-t-on, les conditions sont finales et irrévocables et nous sommes sous le poids d'une inexorable nécessité qui ne nous laisse qu'un seul parti, celui de courber la tête sous la loi du plus fort.

Messieurs, ne préjugeons pas aussi légèrement une question de cette importance, et n'exagérons pas le danger qui paraît nous menacer. La peur, vous le savez, est mauvaise conseillère, et la faiblesse accompagne toujours celui qui sacrifie sur ses autels.

Sans doute, s'il était démontré qu'aucune autre voie de salut n'est possible, que les 24 articles sont pour nous l'ancre de miséricorde, alors je concevrais les craintes de plusieurs des préopinans. Mais, messieurs, l'expérience ne nous a-t-elle pas appris ce que sont les conditions finales et irrévocables de la conférence, ce qu'il faut attendre de ses menaces; et vous savez tous fort bien qu'il lui est beaucoup plus facile de les faire que de les exécuter. Pour moi, je vous l'avoue, je cherche partout cette imminence inexorable dont on vous a parlé si haut, et je dois le dire, je ne puis la trouver nulle part.

L'un des préopinans, M. Nothomb, abordant cette question, vous a parlé dans le sens de l'intérêt européen; c'est là la base de son discours. Pour moi, je dois vous l'avouer, je ne comprends pas ce que c'est que l'intérêt européen; le mot seul exprime l'impossibilité de la chose,

L'intérêt européen dont vous a parlé l'honorable M. Nothomb est celui des diverses puissances européennes. Mais l'Angleterre, la France, la Prusse, l'Autriche et la Russie ont des intérêts éminemment distincts, et cette diversité même exclut la communauté d'intérêts sur laquelle repose tout l'échafaudage du discours de l'orateur auquel je réponds.

Je regrette que le gouvernement se soit si empressé de nous proposer les 24 articles; il aurait dû attendre que l'Europe fût éclairée sur les infâmes résolutions de la conférence, résolutions qui ruinent à jamais la Belgique, et auxquelles, quoi qu'en ait dit un préopinant, l'Europe constitutionnelle ne saurait applaudir.

Il faut le dire, messieurs, nous sommes aujourd'hui victimes de la peur du gouvernement français et des concessions du parti wigh au parti tory. L'Angleterre, dans cette circonstance, a néanmoins son véritable intérêt, qui est d'accorder à la Belgique des conditions certaines d'existence. La réforme parlementaire, qui se prépare, donnant au parti wigh une force nouvelle, changerait totalement notre position, et l'Angleterre, mieux instruite sur l'état où les vingt-quatre articles vont placer la Belgique, nous procurerait des conditions meilleures. Notre intérêt bien senti est donc de temporiser, de maintenir le *statu quo*, de demander l'exécution des dix-huit articles garantis par la conférence, et de ne pas consentir à ce qu'il y soit dérogé.

Messieurs, la fermeté vous a toujours bien servi. Avez-vous consulté la peur pour faire votre révolution? avez-vous consulté la peur pour voter l'exclusion des Nassau, pour restituer les protocoles, faire votre énergique protestation du 1^{er} février, et laisser partir les ambassadeurs? rappelez-vous cette séance à jamais mémorable où le congrès national, seul contre l'Europe conjurée, sut, par sa noble fermeté, arrêter les puissances européennes. Alors aussi on voulait imposer des lois à la Belgique, on voulait lacérer son territoire. Le congrès protesta contre cette violation du droit des gens dans des termes dignes de passer à la postérité. Le congrès national, dit-il, proteste contre toute délimitation de territoire et toute obligation quelconque qu'on pourrait vouloir prescrire à la Belgique sans le consentement de la représentation nationale. Il proteste contre le protocole du 20 janvier, autant que les puissances voudraient l'imposer à la Belgique. Il n'abdiquera dans aucun cas, en faveur des cabinets étrangers, l'exercice de la souveraineté que la nation belge lui a confiée; il ne se soumettra jamais à une décision qui détruirait l'intégrité du territoire et morcellerait la représentation nationale. Rappelez-vous encore ce jour où un envoyé des grandes puissances vint vous menacer d'anéantir à jamais le nom belge; sans vous laisser effrayer par ses menaces, vous répondîtes alors comme autrefois un célèbre orateur: Allez dire à vos maîtres que nous sommes ici par la force des lois et que nous n'en sortirons que par celle des baïonnettes. Qu'est-il arrivé de toutes ces menaces? rien, messieurs, et la conférence a révoqué ses conditions irrévocables.

Le ministre des affaires étrangères vous a dit: L'héroïque Pologne n'est plus! Oui, messieurs, elle est tombée, cette sublime Pologne qui commandait l'admiration de l'univers, et les populations barbares ont roulé leurs flots tumultueux sur cette terre d'héroïsme et de liberté. Mais quelque douloureuse que soit cette vérité, n'exagérons pas non plus ses conséquences. La Pologne n'est plus debout, il est vrai; mais elle vit encore plus noble et plus fière après sa défaite. Mais à chaque instant elle peut se relever, et le jour où la guerre générale transporterait son théâtre sur nos frontières serait le signal auquel la Pologne répondrait encore: Me voici! Les puissances du Nord ne l'ignorent pas, et c'est ce qui les fera reculer devant la guerre générale, et puis si la Pologne n'est plus, l'intérêt des puissances n'est-il pas toujours le même! C'est donc bien à tort qu'un préopinant vous a dit qu'il s'agissait ici d'une nécessité inexorable, que nous n'avions qu'un seul parti à prendre, qu'il fallait se soumettre. Se soumettre! est-ce là, grands dieux! le langage que l'on ose tenir aujourd'hui, quand la nation a repris cette attitude mâle et vigoureuse, que notre armée est forte et aguerrie, parfaitement organisée, et commandée par des chefs dont la capacité ne peut être révoquée en doute?

Faites un appel à la nation; dites-lui les maux auxquels la patrie est exposée par l'adoption des 24 articles, créez un ordre militaire pour stimuler le courage des braves, et vous aurez bientôt repris le rang que vous occupiez et que vous occuperiez encore sans les fautes commises par des hommes dont j'espère que la patrie saura faire justice. Non, messieurs, je ne puis me convaincre que l'adoption des 24 articles soit le seul moyen qui nous reste à suivre; jamais je ne pourrai consentir à l'abandon de mes frères. Non, vous ne souscrivez pas à cette iniquité; et s'il était écrit que la Belgique dût subir une pareille humiliation, que ce soit la force qui nous l'impose, mais du moins n'ayons pas la honte de l'avoir acceptée.

M. Hélias d'Iluddeghem. Je vous prie, messieurs, dans cette grave occurrence où chacun aime à motiver son vote, de me permettre de vous exposer brièvement mon opinion; veuillez bien vous persuader qu'elle n'a été formée qu'après une mûre réflexion et dans le calme du cabinet.

L'orateur parle contre l'adoption. Il déclare, en terminant, qu'il ne souscrira jamais aux conditions ignominieuses des 24 articles.

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉNAT. — Séance du 28 octobre.

La séance est ouverte à deux heures et demie et levée à trois heures moins un quart.

— On lit dans le *Courrier*:

Nous recevons par voie extraordinaire le *Journal de La Haye* du 27 octobre. Il contient un article faisant suite à des articles précédents

qui nous manquent, et dans lequel l'organe semi-officiel du roi Guillaume s'élève avec force contre le traité de la conférence.

Le même numéro du journal hollandais contient l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR.

Quartier-général de Tilbourg, 25 octobre 1831.

Je porte par cet ordre du jour à la connaissance de l'armée que la suspension d'armes finit aujourd'hui à midi. L'armée doit par conséquent, à partir de ce moment, se regarder comme en état de guerre contre tout ennemi qui voudrait violer le territoire de la vieille Néerlande.

Toutes les mesures qu'exige l'état de guerre doivent par conséquent être prises. J'invite tous les généraux et chefs de corps à donner aux troupes qu'ils commandent les ordres nécessaires à cette fin, et surtout de recommander de la manière la plus formelle la plus grande vigilance et la plus grande prudence à l'armée mobile, que j'ai l'honneur de commander.

S'ils ont, dans la guerre offensive, donné des preuves de courage et de fermeté, je suis convaincu qu'ils allieront à ces nobles qualités la circonspection et la persévérance, qui sont si nécessaires dans les circonstances actuelles.

Le feld-maréchal commandant en chef l'armée mobile,
GUILLAUME, prince d'Orange.

— Le projet du budget hollandais pour 1832 est publié dans le même journal de La Haye. Le total du chiffre est de 43,636,443 fl.

| | |
|--|---------------|
| Le département de la marine y entre pour | 6,500,000 00 |
| Celui des finances pour | 21,369,003 43 |
| Celui de la guerre pour | 12,100,000 00 |

COMMERCE.

MARCHÉS DE BRUXELLES. — Du 28 octobre.

Halle aux céréales. — Les approvisionnements ont été bornés cette semaine sur notre marché; voici le cours: froment nouveau, de fl. 12 à 15; seigle, de 8 10 s. à 9; avoine, de 3 4 3 16.

Les grains marchands trouvent peu d'acheteurs. Il nous est arrivé plusieurs parties de froment roux étranger et de seigle séché, qu'on obtiendrait aux prix cotés, mais point d'acheteurs; cependant les prix ne baissent point. Voici le cours: froment roux nouveau du pays, de fl. 13 à 14; de étranger, de 11 10 s. à 12 12; seigle du pays, de 8 à 8 10; d^o séché, de 8 4 à 8 8; orge des polders, de 7 4 à 7 8; de du pays wallon, 6; avoine hors des barrières, de 3 4 à 4; graine de colza, de 12 à 6; 12 10, graine de lin, de 10 16 à 11 4.

Pommes de terre. Bleues, de fl. 3 4 s. à 4 6; rouges, de fl. 2 16 à 2 18.

Huiles. — Par suite des livraisons prises, les huiles de colza au comptant restent fermes; on cotait ce matin: disponible, fl. 53 3/4; oct., 53 1/2; nov., 53 1/4, déc., huile de lin disp., 56.

Tourteaux. — Ils sont cotés: colza, de fl. 80 à 82; lin, 120 à 122.

Écorces de chêne. — Les prix restent cotés de fl. 26 à 28, les 500 kil.

Ce qui précède est en argent de Brabant.

Halle aux suifs. — Le suif est coté 43 c. — Chandelles, 55 c.

BOURSE D'ANVERS, du 27 octobre.

| | | | | | |
|-----------------------------------|--------|---|-----------------------|--------|---|
| 2 1/2 Dette active | | 5 | Emp. Gaebhard, 1824. | 66 | A |
| 2 1/2 Rente remb. | 84 1/4 | 5 | In. au gr. 1. à Am. | 45 1/2 | A |
| 5 Levée de 12 millions | 78 3/4 | 5 | Dette perp. de 200 p. | | |
| 2 1/2 Act. de la soc. de commerce | | 4 | Obli. Smets, à Anvers | | |
| 5 1/2 Syndicat d'amortissement. | | 5 | Certificats de Naples | 71 | A |
| 2 Métalliques. | 86 | A | Emp. de Sicile | 80 | A |
| Lots de Pologne | 103 | | | | |

Bourse d'Amsterdam, du 25 oct. — Dette active, 38 7/8; Billets de change, 14 7/8; Syndic. d'amort. 63 7/8.

Bourse de Paris du 27 octobre. Rentes 5 p. c. au compt., jouissance du 22 mars 1830, 92 fr. 10 c. — 4 p. c., 75 fr. 00 c. — Rentes 3 p. c. jouiss. du 22 juin 1830, 63 fr. 85 c. — Act. de la banque, 1600 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, 75 fr. 55 c. — Cortès d'Espagne, 00 fr. 00 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 66 fr. 1/2. — Rente perpétuelle d'Espagne, 51 fr. 1/2. — Emprunt d'Haïti, 215 fr. 00 c.

Cours de Vienne, du 18 octobre — Mét., 81 7/8; act. de la banque, 1036.

ANNONCES.

1323.

Avis au public.

L'administration militaire fera vendre, au comptant, le 2 novembre prochain, à neuf heures du matin, par le ministère de l'huissier Batters, une quantité assez considérable de genièvre, vinaigre, savon et fourrages qui sont à renouveler pour l'approvisionnement de la citadelle de Namur, où les objets à vendre se trouvent déposés.

1314.

A LOUER,

Pour le 1^{er} mars prochain, une maison neuve avec jardin clos de murs, sise sur la place de Moustier-sur-Sambre, en face de l'église, placée au centre du plus florissant village et près du canal; elle est surtout propre à tout commerce.

S'adresser à M. Jacquet, place du Spectacle, à Namur.

1328. Jeudi 3 novembre 1831, on vendra publiquement tous les objets mobiliers de l'ancienne auberge de M. Richald, rue de Fer.

(Voir l'affiche.)

Cette vente aura lieu ledit jour, à la recette M. TSCHARNER, directeur de ventes publiques à Namur.

1285. A. J. Lallement, agent d'affaires, rue de l'Ange, n° 738, à Namur, paie comptant les obligations de l'emprunt de 12 millions, ainsi que les quittances à échanger à Namur, au plus haut prix possible.

Il se charge aussi d'acheter les obligations sur divers gouvernements comme *los renten*, etc.

Capitaux à placer et rentes à vendre, bien constituées. S'adresser audit agent.